

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

George Weston Limitée présente ses résultats pour le deuxième trimestre de 2024

Toronto, Ontario, le 30 juillet 2024 George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 15 juin 2024²⁾.

Le Rapport du deuxième trimestre de 2024 de GWL a été déposé sur SEDAR+ et est disponible à www.sedarplus.ca ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse www.weston.ca.

Les résultats de la société pour le deuxième trimestre de 2024 reflètent la solide performance de ses sociétés d'exploitation ainsi que l'incidence du règlement des recours collectifs sur la fixation des prix du pain intentés en 2017, qui a eu une incidence négative de 253 millions de dollars sur le bénéfice net. Pour plus de précisions sur le règlement, veuillez consulter le communiqué de la société [ici](#).

Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») a enregistré une solide performance sur le plan de l'exploitation au cours du trimestre, du fait que les consommateurs canadiens ont continué d'accorder la priorité à la valeur et ont réagi favorablement aux bannières chefs de file du marché de Loblaw ainsi qu'à ses marques contrôlées et à ses offres personnalisées PC Optimum^{MC}. Loblaw a continué de mettre l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail dans l'ensemble de ses secteurs d'activité, générant une croissance du chiffre d'affaires et veillant rigoureusement au contrôle des coûts. Une fois de plus, le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a surpassé celui du secteur de l'alimentation au détail. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies reflète la vigueur soutenue de la catégorie des produits de beauté, mais a subi la pression liée à la décision de Loblaw de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge. Le taux de croissance du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance est revenu à un niveau plus habituel, reflétant l'élan continu des nouveaux services de soins de santé. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail reflète l'accroissement du nombre de visites de clients au cours du trimestre, malgré la très forte croissance du chiffre d'affaires enregistré un an plus tôt. La croissance du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation a été portée par la vigueur soutenue des magasins à escompte Maxi et NoFrills de Loblaw. L'accent mis sur la valeur s'est traduit par une nouvelle réduction progressive du taux d'inflation interne de Loblaw, celui du prix des aliments affiche pour sa part un recul et demeure inférieur au taux d'inflation total des ménages au Canada, l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») des aliments achetés au magasin ayant diminué pour un sixième trimestre consécutif.

Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a connu un autre trimestre solide sur le plan de l'exploitation, grâce au maintien d'un taux d'occupation élevé et à une forte croissance des activités de location et du REN des actifs comparables. Propriétés de Choix a renforcé davantage son bilan en concluant des financements de 788 millions de dollars d'une durée moyenne de 9,6 ans et portant intérêt à un taux moyen d'environ 5,0 %.

« Les excellents résultats de George Weston reflètent la performance constante de ses entreprises tant sur le plan opérationnel que financier, a déclaré Galen G. Weston, Président du Conseil et chef de la direction, George Weston Limitée. L'engagement de Loblaw à offrir une valeur et un service remarquables a été reconnu par sa clientèle, tandis que Propriétés de Choix a renforcé son bilan et a amélioré davantage son taux d'occupation déjà élevé. »

FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

- Les produits se sont établis à 14 091 millions de dollars, en hausse de 207 millions de dollars, ou 1,5 %.
- Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ s'est élevé à 1 806 millions de dollars, en hausse de 73 millions de dollars, ou 4,2 %.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 400 millions de dollars (2,97 \$ par action ordinaire), une baisse de 98 millions de dollars, ou 19,7 %. La diminution découle de l'incidence nette défavorable d'éléments d'ajustement, notamment des charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est chiffré à 394 millions de dollars, en hausse de 17 millions de dollars, ou 4,5 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 2,93 \$, en hausse de 0,25 \$ par action ordinaire, ou 9,3 %.
- La société a racheté aux fins d'annulation 1,8 million d'actions ordinaires à un coût de 339 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ du siège social de GWL se sont élevés à 282 millions de dollars.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, à savoir Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse. Par conséquent, les états financiers de la société rendent compte de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix, qui a également une incidence sur ceux-ci. La consolidation de ces entités dans les états financiers de la société reflète l'incidence des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les résultats consolidés de la société. En outre, la trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont reflétés dans le secteur « Siège social de GWL ». Pour aider nos investisseurs et les parties prenantes à comprendre les états financiers de la société et l'incidence de la consolidation, la société présente ses résultats en distinguant le secteur Loblaw, le secteur Propriétés de Choix, l'incidence de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix et, enfin, le siège social de GWL.

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue et négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	15 juin 2024	17 juin 2023		
Produits	14 091 \$	13 884 \$	207 \$	1,5 %
Résultat d'exploitation	795 \$	1 099 \$	(304) \$	(27,7) %
BAIIA ajusté ¹⁾ découlant de ce qui suit :				
Loblaw	1 711 \$	1 638 \$	73 \$	4,5 %
Propriétés de Choix	240 \$	238 \$	2 \$	0,8 %
Incidence de la consolidation	(140) \$	(128) \$	(12) \$	(9,4) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	1 811 \$	1 748 \$	63 \$	3,6 %
Siège social de GWL	(5) \$	(15) \$	10 \$	66,7 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 806 \$	1 733 \$	73 \$	4,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	12,8 %	12,5 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	410 \$	508 \$	(98) \$	(19,3) %
Loblaw ¹⁾	241 \$	267 \$	(26) \$	(9,7) %
Propriétés de Choix	514 \$	536 \$	(22) \$	(4,1) %
Incidence de la consolidation	(154) \$	(252) \$	98 \$	38,9 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	601 \$	551 \$	50 \$	9,1 %
Siège social de GWL	(201) \$	(53) \$	(148) \$	(279,2) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	400 \$	498 \$	(98) \$	(19,7) %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,97 \$	3,55 \$	(0,58) \$	(16,3) %
Loblaw ¹⁾	350 \$	328 \$	22 \$	6,7 %
Propriétés de Choix	105 \$	105 \$	— \$	— %
Incidence de la consolidation	(29) \$	(13) \$	(16) \$	(123,1) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse	426 \$	420 \$	6 \$	1,4 %
Siège social de GWL	(32) \$	(43) \$	11 \$	25,6 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	394 \$	377 \$	17 \$	4,5 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	2,93 \$	2,68 \$	0,25 \$	9,3 %

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 400 millions de dollars (2,97 \$ par action ordinaire) au deuxième trimestre de 2024, en baisse de 98 millions de dollars (0,58 \$ par action ordinaire) par rapport à la période correspondante de 2023. La diminution est attribuable à l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement de 115 millions de dollars (0,83 \$ par action ordinaire), en partie contrebalancée par une amélioration de 17 millions de dollars (0,25 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société.

L'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement de 115 millions de dollars (0,83 \$ par action ordinaire) découle principalement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable de 253 millions de dollars (1,89 \$ par action ordinaire) de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 21 millions de dollars (0,15 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 72 millions de dollars (0,60 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie en raison de la diminution du cours des parts de Propriétés de Choix;
- l'incidence favorable de 39 millions de dollars (0,29 \$ par action ordinaire) de la reprise d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise par Propriétés de Choix;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 30 millions de dollars (0,22 \$ par action ordinaire) de la charge d'impôt différé à l'égard de l'écart externe lié à certaines actions de Loblaw attribuable à la participation de GWL dans le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 15 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) de la charge relative à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») comptabilisée à l'exercice précédent par Loblaw.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 394 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 17 millions de dollars, ou 4,5 %, comparativement à celui de la période correspondante de 2023. L'augmentation est attribuable à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse et à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 11 millions de dollars du siège social de GWL, en raison principalement de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 2,93 \$ au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 0,25 \$ par action ordinaire, ou 9,3 %, par rapport à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. La hausse est attribuable à la performance enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires¹⁾, comme il est décrit ci-dessus, et à l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,13 \$ par action ordinaire) aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GWL La société a réalisé les activités de financement liées au siège social de GWL suivantes :

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités – Actions rachetées et annulées Au deuxième trimestre de 2024, la société a racheté et annulé 1,8 million d'actions ordinaires (1,5 million d'actions ordinaires en 2023) pour une contrepartie totale de 339 millions de dollars (241 millions de dollars en 2023) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 15 juin 2024, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 132,1 millions (137,9 millions d'actions ordinaires au 17 juin 2023).

Au cours du deuxième trimestre de 2024, la société a souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

Voir la note 11, « Capital social », des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de 2024 de la société pour plus de précisions.

Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au deuxième trimestre de 2024, Loblaw a racheté 1,3 million d'actions ordinaires (2,1 millions d'actions ordinaires en 2023) auprès de la société pour une contrepartie totale de 190 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023).

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Remboursement de débetures Après la clôture du deuxième trimestre de 2024, la société a remboursé à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, les débetures non garanties de premier rang en circulation d'un montant en capital global de 200 millions de dollars portant intérêt à 4,12 % et échéant le 17 juin 2024.

Règlements de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie, entre 2001 et 2015. L'entente de règlement contraignante prévoit un règlement total de 500 millions de dollars. La société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars (montant qui sera composé de 157 millions de dollars en trésorerie et crédit et de 96 millions de dollars que Loblaw a déjà versés aux clients dans le cadre du programme de carte Loblaw). Le règlement de 500 millions de dollars a été négocié avec les avocats représentant les consommateurs dans le cadre d'une médiation présidée par le juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant entre la société et Loblaw, et les avocats représentant les consommateurs, ainsi qu'à l'approbation du tribunal. Si celui-ci est approuvé, il réglera la totalité des réclamations des consommateurs contre la société et Loblaw concernant cette affaire. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 420 millions de dollars (253 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre du règlement et des coûts connexes.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les					12 semaines closes les				
	15 juin 2024					17 juin 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Produits	13 947 \$	336 \$	(192) \$	— \$	14 091 \$	13 738 \$	330 \$	(184) \$	— \$	13 884 \$
Résultat d'exploitation	866 \$	273 \$	(82) \$	(262) \$	795 \$	925 \$	290 \$	(100) \$	(16) \$	1 099 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation ¹⁾	1 147	239	(57)	(6)	1 323	1 083	237	(40)	(16)	1 264
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 711 \$	240 \$	(140) \$	(5) \$	1 806 \$	1 638 \$	238 \$	(128) \$	(15) \$	1 733 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	190 \$	(241) \$	48 \$	— \$	(3) \$	193 \$	(246) \$	127 \$	(1) \$	73 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ¹⁾	190	134	(53)	—	271	193	132	(49)	(1)	275
Bénéfice avant impôt sur le résultat	676 \$	514 \$	(130) \$	(262) \$	798 \$	732 \$	536 \$	(227) \$	(15) \$	1 026 \$
Impôt sur le résultat	180 \$	— \$	24 \$	(73) \$	131 \$	193 \$	— \$	25 \$	26 \$	244 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ¹⁾	254	—	25	14	293	233	—	22	16	271
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	255 \$	— \$	— \$	2 \$	257 \$	272 \$	— \$	— \$	2 \$	274 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	—	—	—	10	10	—	—	—	10	10
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	241 \$	514 \$	(154) \$	(201) \$	400 \$	267 \$	536 \$	(252) \$	(53) \$	498 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	350	105	(29)	(32)	394	328	105	(13)	(43)	377

Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les					17 juin 2023				
	15 juin 2024					17 juin 2023				
	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ¹⁾	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ¹⁾
Élimination des produits locatifs intragroupe	(195) \$	(13) \$	(13) \$	— \$	(11) \$	(188) \$	(6) \$	(6) \$	— \$	(5) \$
Élimination des contrats de location internes	3	(30)	(125)	(30)	1	4	(30)	(125)	(26)	(3)
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(2)	(2)	—	(2)	—	6	3	—	10
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(12)	—	—	(12)	—	(7)	—	—	(8)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(25)	—	3	—	—	(63)	—	2	—
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	—	(75)	75	—	—	—	(74)	74
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	—	52	(52)	—	—	—	51	(51)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	—	372	—	—	—	—	376	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	—	(274)	—	—	—	—	(202)	—
Charge d'impôt sur le bénéfice lié à Propriétés de Choix	—	—	—	—	(28)	—	—	—	—	(30)
Total	(192) \$	(82) \$	(140) \$	48 \$	(29) \$	(184) \$	(100) \$	(128) \$	127 \$	(13) \$

Résultats d'exploitation de Loblaw

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	15 juin 2024	17 juin 2023		
Produits	13 947 \$	13 738 \$	209 \$	1,5 %
Résultat d'exploitation	866 \$	925 \$	(59)\$	(6,4) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 711 \$	1 638 \$	73 \$	4,5 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	12,3 %	11,9 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	679 \$	671 \$	8 \$	1,2 %

Produits Les produits de Loblaw ont augmenté de 209 millions de dollars, ou 1,5 %, au deuxième trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 13 947 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est élevé à 13 658 millions de dollars, en hausse de 187 millions de dollars, ou 1,4 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est élevé à 9 653 millions de dollars (9 560 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,2 % (6,1 % en 2023);
 - l'IPC des aliments achetés au magasin s'est établi à 1,7 % (9,1 % en 2023), ce qui est semblable à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 4 005 millions de dollars (3 911 millions de dollars en 2023) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail s'est accru de 1,5 % (5,7 % en 2023);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 5,4 % (6,3 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 2,1 % (0,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 1,9 % (4,7 % en 2023);

facteur en partie contrebalancé par :

- la baisse du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin de 2,4 % (augmentation de 5,0 % en 2023). La diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin est principalement attribuable à la baisse des ventes de produits alimentaires et de produits pour la maison, ainsi qu'à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été partiellement compensé par la vigueur soutenue des produits de beauté.

Les produits tirés du secteur Services financiers se sont accrus de 19 millions de dollars, ou 5,5 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 367 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit et de la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Loblaw a diminué de 59 millions de dollars, ou 6,4 %, au deuxième trimestre de 2024, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 866 millions de dollars. La diminution s'explique principalement par l'incidence défavorable de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw a augmenté de 73 millions de dollars, ou 4,5 %, au deuxième trimestre de 2024, comparativement à celui inscrit à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 1 711 millions de dollars, en raison d'une hausse de 62 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 11 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a augmenté de 62 millions de dollars, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 en raison d'une hausse de 178 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 116 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 32,0 %, en hausse de 90 points de base, comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2023, en raison principalement des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks et d'une hausse des marges brutes du secteur des pharmacies au détail, attribuable essentiellement à la composition des ventes.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 19,9 %, soit une hausse de 60 points de base, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, du fait principalement de la baisse du levier d'exploitation, de l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre engagés et de certaines activités immobilières, ainsi que des coûts liés à l'optimisation du réseau.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers a augmenté de 11 millions de dollars, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2023 en raison surtout de la hausse des produits dont il est question plus haut et de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, en partie contrebalancées par l'augmentation des radiations contractuelles attribuable à la conjoncture macroéconomique actuelle.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023 pour s'établir à 679 millions de dollars. L'accroissement découle essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs loués et des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé à l'exercice précédent en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du deuxième trimestre de 2024 tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») de 115 millions de dollars (116 millions de dollars en 2023).

Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	15 juin 2024	17 juin 2023		
Produits	336 \$	330 \$	6 \$	1,8 %
Produits d'intérêts nets et autres charges financières	(241) \$	(246) \$	5 \$	2,0 %
Bénéfice net	514 \$	536 \$	(22) \$	(4,1) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾	185 \$	184 \$	1 \$	0,5 %

Produits Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 336 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 6 millions de dollars, ou 1,8 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023, et ils tiennent compte des produits d'un montant de 193 millions de dollars (186 millions de dollars en 2023) provenant de locataires de Loblaw.

L'augmentation des produits au deuxième trimestre de 2024 découle essentiellement de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés principalement en ce qui concerne le portefeuille d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels;
 - les recouvrements de capital plus élevés;
 - les acquisitions et les aménagements achevés;
- facteurs en partie contrebalancés par :
- la diminution des paiements tirés des résiliations de baux.

Produits d'intérêts nets et autres charges financières Les produits d'intérêts nets et autres charges financières de Propriétés de Choix se sont établis à 241 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 246 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. La diminution de 5 millions de dollars découle essentiellement de la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 4 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la baisse du cours des parts au cours du trimestre.

Bénéfice net Propriétés de Choix a comptabilisé un bénéfice net de 514 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en comparaison de 536 millions de dollars à la période correspondante de 2023. Cette diminution de 22 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 61 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;

facteur en partie contrebalancé par :

- l'incidence favorable de 39 millions de dollars de la reprise d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise.

Fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 185 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 1 million de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2023. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs, en partie contrebalancée par une augmentation des charges générales et administratives et par un accroissement des charges d'intérêts, déduction faite d'une hausse des produits d'intérêts.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Événements postérieurs à la date de clôture Le 19 juin 2024, Propriétés de Choix a cédé sa participation dans deux immeubles de commerce de détail détenus dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour un produit de 37 millions de dollars. La contrepartie comprenait un prêt hypothécaire consenti par le vendeur de 4 millions de dollars, portant intérêt à un taux de 6,50 %. Propriétés de Choix a conservé sa part des emprunts hypothécaires de 26 millions de dollars précédemment garantis par les immeubles cédés. Propriétés de Choix a également pris en charge des emprunts hypothécaires de 33 millions de dollars de son partenaire, qui étaient auparavant garantis par la participation du partenaire dans les propriétés cédées. Ces emprunts hypothécaires étaient garantis par d'autres immeubles détenus par Propriétés de Choix.

Le 20 juin 2024, Propriétés de Choix a acquis un immeuble de commerce de détail pour 12 millions de dollars.

Le 21 juin 2024, Propriétés de Choix a acquis la participation de son partenaire dans un immeuble de commerce de détail pour 21 millions de dollars.

Le 21 juin 2024, Propriétés de Choix a consenti un prêt de 20 millions de dollars qui porte intérêt à un taux de 7,00 % à un partenaire de projet d'aménagement.

PERSPECTIVES²⁾

Les perspectives de la société pour 2024 demeurent inchangées, celle-ci prévoit encore que le montant ajusté du bénéfice net¹⁾ augmentera, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

Loblaw Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2024. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

Pour l'exercice 2024 entier, Loblaw continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,8 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 400 millions de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Propriétés de Choix Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, générer des flux de trésorerie stables et croissants, et accroître la valeur liquidative, le tout dans une perspective à long terme. Son portefeuille de grande qualité est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continue de bénéficier d'une tendance favorable à la location dans l'ensemble de son portefeuille et est bien positionnée pour mener à bien le renouvellement de ses contrats de location de 2024. Propriétés de Choix continue également de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les projets d'aménagement à vocation commerciale à court terme, qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue qu'elle demeurera toujours bien positionnée pour connaître du succès grâce à son modèle d'affaires, à la stabilité de ses locataires, à son solide bilan et à sa gestion financière disciplinée. En 2024, Propriétés de Choix continuera de se concentrer sur ses activités principales que sont les commerces de détail essentiels et le secteur industriel, sur sa plateforme résidentielle en pleine croissance et sur son important portefeuille de projets d'aménagement, et elle cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, de 2,5 % à 3,0 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie³⁾;
- des FPAE¹⁾ annuels par part après dilution³⁾ de 1,02 \$ à 1,03 \$, soit une croissance de 2,0 % à 3,0 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier élevés, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIAJV³⁾ inférieur à 7,5x.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel de 2023 de la société et de sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du deuxième trimestre de 2024, le Conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,820 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2024 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2024;
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 septembre 2024 aux actionnaires inscrits au 31 août 2024;
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2024 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2024;
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2024 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2024;
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2024 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2024.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

Le Rapport annuel de 2023 et le Rapport du deuxième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse www.weston.ca, et ont été déposés sur SEDAR+ et sont disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »), et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR+. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse www.loblaw.ca et à l'adresse www.choicereit.ca.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport annuel de 2023 de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse devrait être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à www.weston.ca et à www.sedarplus.ca.
 - 3) Pour un complément d'information sur les mesures de Propriétés de Choix, voir le Rapport annuel de 2023 déposé par Propriétés de Choix, qui est disponible à www.sedarplus.ca ou à www.choicereit.ca.
-

ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société a recours à des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers étant donné qu'elle estime que ces mesures et ratios fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à www.sedarplus.ca ou à www.loblaw.ca ou www.choicereit.ca, respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les									
	15 juin 2024					17 juin 2023				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					410 \$					508 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					257					274
Impôt sur le résultat					131					244
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières					(3)					73
Résultat d'exploitation	866 \$	273 \$	(82) \$	(262) \$	795 \$	925 \$	290 \$	(100) \$	(16) \$	1 099 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164 \$	— \$	— \$	256 \$	420 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	115	—	—	—	115	116	—	—	—	116
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	28	—	—	28	—	31	—	—	31
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(23)	25	—	2	—	(84)	63	—	(21)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	2	—	—	—	2	5	—	—	—	5
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)	—	—	(39)	—	—	—	—	—
Charge relative à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	—	37	—	—	—	37
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	—	—	—	—	(3)	—	(3)
Éléments d'ajustement	281 \$	(34) \$	25 \$	256 \$	528 \$	158 \$	(53) \$	60 \$	— \$	165 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 147 \$	239 \$	(57) \$	(6) \$	1 323 \$	1 083 \$	237 \$	(40) \$	(16) \$	1 264 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus ⁱ⁾	564	1	(83)	1	483	555	1	(88)	1	469
Montant ajusté du BAIIA	1 711 \$	240 \$	(140) \$	(5) \$	1 806 \$	1 638 \$	238 \$	(128) \$	(15) \$	1 733 \$

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA de 2024 et de 2023 :

Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, la société et Loblaw ont comptabilisé des charges de 256 millions de dollars et de 164 millions de dollars, respectivement, dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre du règlement total et des coûts connexes.

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») à titre de contrepartie de la cession de six actifs de bureaux par Propriétés de Choix à Allied réalisée en 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur des dérivés Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité liée aux prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Coûts de transaction et autres recouvrements connexes Au deuxième trimestre de 2024, Propriétés de Choix a comptabilisé une reprise d'une provision liée à une transaction de 39 millions de dollars qui a été jugée comme n'étant plus requise.

Charge relative à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, la société a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du revenu du Canada.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités Au deuxième trimestre de 2023, Propriétés de Choix a cédé un immeuble et a enregistré une perte, qu'elle a comptabilisée comme un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement. À la consolidation, la société a comptabilisé cet immeuble au coût, diminué du cumul de l'amortissement, dans les immobilisations corporelles. Ainsi, au deuxième trimestre de 2023, à la consolidation, un profit additionnel de 3 millions de dollars a été inscrit dans le résultat d'exploitation.

MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des (produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(3) \$	73 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	274	202
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	271 \$	275 \$

L'élément suivant a influé sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 2024 et de 2023 :

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	1 323 \$	1 264 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	271	275
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	1 052 \$	989 \$
Impôt sur le résultat	131 \$	244 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	142	37
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	20	(10)
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	293 \$	271 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	16,4 %	23,8 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	27,9 %	27,4 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, l'élément suivant a influé sur le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif de 2024 et de 2023 :

Écart externe lié à certaines actions de Loblaw La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 20 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 (charge de 10 millions de dollars en 2023) à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	410 \$	508 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	400 \$	498 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	(3)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	397 \$	495 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	410 \$	508 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	(6)	(121)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	404 \$	387 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	394 \$	377 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	(3)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	391 \$	374 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	133,6	139,5

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

		12 semaines closes les					17 juin 2023					
		15 juin 2024					17 juin 2023					
		Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)					
		Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)					
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés
Montant présenté	241 \$	514 \$	(154) \$	(201) \$	400 \$	2,97 \$	267 \$	536 \$	(252) \$	(53) \$	498 \$	3,55 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱⁱ⁾ :												
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	64 \$	— \$	— \$	189 \$	253 \$	1,89 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	43	—	—	—	43	0,33	44	—	—	—	44	0,32
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	28	(3)	—	25	0,19	—	31	(3)	—	28	0,20
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(26)	30	—	4	0,03	—	(86)	69	—	(17)	(0,12)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	2	—	—	—	2	0,01	2	—	—	—	2	0,01
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)	—	—	(39)	(0,29)	—	—	—	—	—	—
Charge relative à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	—	—	15	—	—	—	15	0,11
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	(274)	—	(274)	(2,05)	—	—	(202)	—	(202)	(1,45)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	—	—	—	(20)	(20)	(0,15)	—	—	—	10	10	0,07
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	(372)	372	—	—	—	—	(376)	376	—	—	—
Éléments d'ajustement	109 \$	(409) \$	125 \$	169 \$	(6) \$	(0,04) \$	61 \$	(431) \$	239 \$	10 \$	(121) \$	(0,87) \$
Montant ajusté	350 \$	105 \$	(29) \$	(32) \$	394 \$	2,93 \$	328 \$	105 \$	(13) \$	(43) \$	377 \$	2,68 \$

- i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.
- ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE GWL Les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL sont tirés des dividendes reçus de Loblaw, des distributions reçues de Propriétés de Choix et du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023
Dividendes de Loblaw	73 \$	69 \$
Distributions de Propriétés de Choix	56	83
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation du siège social de GWL	129 \$	152 \$
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	218	250
Siège social de GWL, financement et autres coûts ¹⁾	(21)	(16)
Impôt sur le résultat payé	(44)	(21)
Flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL	282 \$	365 \$

- i) Le poste « Siège social de GWL, financement et autres coûts » comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive publiée par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022 sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des Normes internationales d'information financière.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023
Bénéfice net	514 \$	536 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles	1	1
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	(39)	—
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	(1)	(1)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	(372)	(376)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(28)	(86)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2	—
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	28	31
Intérêts inscrits à l'actif au titre des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	3
Distributions sur les parts échangeables	75	74
Charges internes au titre de la location	2	2
Fonds provenant des activités d'exploitation	185 \$	184 \$